



# Commission Départementale des Terrains & Installations Sportives

## PROCES-VERBAL du mercredi 21 août 2024

### Commission restreinte

#### EVRY CREGY SUR YERRES – STADE MUNICIPAL – NNI 771750101

Cette installation sportive était classée T5 jusqu'au 18/02/2024.

Installation visitée par Mme GODEFROY et M. MARQUES membres de la C.D.T.I.S., le 19/04/2024.

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 signée par le propriétaire le 15/04/2024 et des documents transmis :

- Le plan côté de l'aire de jeu
- Le rapport de visite
- Le plan de masse
- Le plan des vestiaires
- L'Attestation Administrative de Capacité < 300 spectateurs du 26/03/2024

#### Remarque de la C.D.T.I.S. :

- **La hauteur des buts doit être de 2,44m.**
- **La zone technique doit être tracée.**
- **La protection de l'aire de jeu doit être assurée par une main courante sur les côtés accessibles au public (requis réglementairement pour un niveau T5).**
- **Les vestiaires joueurs doivent être équipés d'un lavabo EC-EF avec miroir (requis réglementairement pour un niveau T5)**

Au regard des éléments transmis, la C.D.T.I.S. transmet le dossier à la C.R.T.I.S.

#### BAGNEAUX SUR LOING – STADE HENRI AUBOURG 1 – NNI 770160101

Cette installation sportive était classée T5 jusqu'au 13/05/2024.

Installation visitée par Ms VISSULAINE, VAN HEESVELDE et GODEFROY membres de la C.D.T.I.S., le 01/07/2024.

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 signée par le propriétaire le 08/05/2024 et des documents transmis :

- Le plan côté de l'aire de jeu
- Le rapport de visite
- Le plan de masse
- Le plan des vestiaires
- L'Autorisation d'Ouverture au Public du 25/06/2003

#### Remarque de la C.D.T.I.S. :

- **La hauteur des buts doit être de 2,44m .**
- **Les surfaces de coin doivent être tracées (rayon 1 m).**
- **La zone technique doit être tracée.**
- **La protection de l'aire de jeu doit être assurée par une main courante sur les côtés accessibles au public (requis réglementairement pour un niveau T5).**
- **Il manque une porte pour l'entrée des joueurs sur l'aire de jeu, et pour la non-accessibilité au public.**
- **Les joueurs doivent pouvoir disposer d'un miroir dans le vestiaire (requis réglementairement pour un niveau T5).**
- **La fixation des filets doit-être conforme. Il faut retirer les tiges boulonnées qui peuvent occasionner des blessures.**

Au regard des éléments transmis, la C.D.T.I.S. transmet le dossier à la C.R.T.I.S.

**EVRY CREGY SUR YERRES – GYMNASSE MUNICIPALE – NNI 770530201**

Réception de l'attestation de la pose des protections des poteaux de charpente dans le gymnase.  
Réception des photos des filets de but neufs.

Considérant que les travaux de protection demandés ont été réalisés.

Considérant que les filets de but ont été remplacés.

**Au regard des éléments transmis, la C.D.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08/03/2034.**

**CHEVRY COSSIGNY – STADE DIDIER MOUNIER 1 – NNI 771140101**

Réception de la demande de classement en niveau T7 signée par le propriétaire le 15/07/2024

**La commission est dans l'attente de recevoir :**

L'Autorisation d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité inférieure à 300 spectateurs

Le plan côté de l'aire de jeu

Le plan de masse

Le plan côté des vestiaires

**Une visite des installations sera réalisée à la réception des documents.**

**CHEVRY COSSIGNY – STADE DIDIER MOUNIER 2 – NNI 771140102**

Réception de la demande de classement en niveau T7 signée par le propriétaire le 15/07/2024

**La commission est dans l'attente de recevoir :**

L'Autorisation d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité inférieure à 300 spectateurs

Le plan côté de l'aire de jeu

Le plan de masse

Le plan côté des vestiaires

**Une visite des installations sera réalisée à la réception des documents.**